



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur la revalorisation des douaniers français

Question écrite n° 18112

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur la « grève du zèle » menée depuis le 4 mars 2019 par les douaniers français à l'entrée du tunnel sous la Manche et au port de Dunkerque pour informer et sensibiliser les Français sur les futures conséquences d'un éventuel Brexit sans accord. En effet, avec une application stricte du règlement entraînant des bouchons de camions et des retards pour les passagers de l'Eurostar, les douaniers dénoncent le manque de moyens humains et matériels dans le contexte du renforcement des contrôles aux frontières avec la Grande-Bretagne. Les personnels dénoncent à juste titre un état d'impréparation majeure de leur administration alors que le Brexit est en gestation depuis près de 3 ans. Pour preuve, c'est seulement en octobre 2018 que le ministère des comptes publics a annoncé le recrutement de 700 douaniers pour renforcer les effectifs gravement diminués pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Que de temps perdu pour préparer sereinement et sérieusement la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ! À croire que le gouvernement français espérait que le gouvernement britannique foule au pied le vote du 24 juin 2016 et se maintienne dans l'UE avec un traité d'inspiration lisboète. Mais la colère des douaniers ne se résume pas au seul Brexit comme en témoigne la mobilisation en Guyane où les personnels portent des revendications locales notamment dans la lutte contre le trafic de drogue. Plus généralement, après des années de dégradation de leur statut et de leurs conditions de travail, les douaniers demandent également une revalorisation importante des salaires et des indemnités d'heures de nuit. Il souhaite savoir quelles sont les mesures urgentes que compte prendre le Gouvernement pour revaloriser substantiellement les personnels douaniers. Enfin il lui demande pourquoi le Gouvernement ne reprend pas le contrôle de sa frontière comme le permettent les accords de Schengen afin de négocier directement avec la Grande-Bretagne la question du trafic transmanche.

Texte de la réponse

Mobilisée depuis près de trois ans, la douane française est prête pour le Brexit, sur le plan des effectifs mais aussi sur le plan des équipements, systèmes d'information et méthodes de travail, et ceci quelles que soient les incertitudes qui pèsent encore sur ses modalités précises et son calendrier. Ce travail de préparation a commencé dès l'été 2017 avec la présentation, au Parlement, d'une trajectoire d'évolution des effectifs permettant de gérer le Brexit tout en maintenant la fluidité des échanges, de personnes et de biens, entre le Royaume-Uni et la France, singulièrement dans les Hauts de France. Le Brexit, qui conduira au rétablissement d'une frontière extérieure de l'Union européenne pour la première fois depuis 1993, implique en effet une charge de travail supplémentaire qui justifie la création de 700 postes à la DGDDI. Cette création tient compte de la charge de travail générée à l'importation et à l'exportation des marchandises ainsi que d'un surcroît d'activité en matière de lutte contre la fraude, de contrôle des voyageurs et de détaxe. Compte tenu des circonstances exceptionnelles qui entourent le Brexit, le choix d'une trajectoire rapide (sur trois ans) a été préféré à celui de recrutements étalés sur l'ensemble du mandat. La DGDDI a mis en œuvre tous les moyens à sa disposition pour que soient pourvus en effectifs, aux dates successivement annoncées, les sites concernés par le Brexit, tout en prenant en compte les délais incompressibles de recrutement et de formation des agents. Dans le cadre du

Brexit, deux nouvelles structures ont été créées (les bureaux de contrôle à Dunkerque Ferry et à Calais Port et Tunnel). Afin de faire face au trafic induit par le Brexit, ces bureaux fonctionneront 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'ouverture continue d'un service de la branche des opérations commerciales étant exceptionnelle, une mesure de revalorisation financière de ces heures travaillées de nuit et le dimanche est en cours de finalisation. Il a ainsi été proposé d'étendre aux agents affectés à ces bureaux le régime des agents de l'unité dédiée de dédouanement à Roissy et, en conséquence de rémunérer ces heures à hauteur de 4,80 euros. La question posée, toutefois, ne se résume pas à la préparation du Brexit. S'agissant des conditions de travail et de la rémunération des douaniers, les réponses apportées à l'issue du mouvement social débuté au mois de mars dernier ont reçu le soutien de l'ensemble des organisations syndicales douanières, qui ont toutes signé le protocole d'accord du 17 mai 2019 : - les mesures indemnitaires permettront une hausse de revenu de 50 euros net par mois dès cette année avec une montée en charge progressive jusqu'à 65 euros net par mois à partir de mi-2021. De plus, pour l'ensemble des agents, l'indemnité d'heures de nuit, dimanches et jours fériés sera portée à 5,20 euros bruts par heure. Ces mesures seront autofinancées par la douane, c'est-à-dire sans demande de complément budgétaire ; - les mesures d'amélioration des conditions de travail des douaniers concernent le quotidien des agents – habillement, équipement – et la rénovation des locaux où ils exercent leurs missions. Une réunion sera très prochainement consacrée à l'examen de ces mesures, et des plans d'action concernant l'habillement et l'immobilier seront mis en œuvre ; - enfin, le dialogue se poursuivra avec les organisations syndicales sur la base d'une analyse de l'impact du Brexit sur la charge de travail des services douaniers menée en début d'année prochaine. Une négociation sur l'organisation du travail, y compris la question du temps de travail, sera également conduite, avec pour objectif de parvenir à une logique gagnant-gagnant en termes d'amélioration de l'efficacité du service et des conditions de travail des agents. D'une manière générale, la mobilisation de la douane en vue du Brexit ne se fait en aucun cas au détriment de ses autres missions – fiscales, économiques et de lutte contre la fraude –, dont les résultats sont en amélioration continue depuis plusieurs années. La lutte contre le trafic de cocaïne, citée en exemple, a ainsi fait l'objet d'un récent plan national, comprenant une série de mesures destinées à renforcer l'efficacité des contrôles et à dissuader les trafiquants. Enfin, les questions douanières posées par le Brexit concernent essentiellement les échanges de marchandises : le Royaume-Uni ne faisant pas partie de l'espace Schengen, les modalités des contrôles frontaliers ne sont pas fondamentalement modifiées par le Brexit. Une éventuelle renégociation des formalités migratoires pour le trafic trans-Manche – qui prévoient que les contrôles de sortie du territoire français puis d'entrée sur le territoire britannique sont ainsi réalisés à Calais et inversement à Folkestone – n'aurait qu'un impact marginal sur les formalités douanières.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18112

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Action et comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2683

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5546